



Québec, le 8 décembre 2017

Monsieur Chris Seidl  
Secrétaire général par intérim  
Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Monsieur le Secrétaire général,

1. En réponse à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2017-365 et conformément à la procédure indiquée, le gouvernement du Québec, représenté par le ministère de la Culture et des Communications et en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) soumet ses commentaires sur la demande présentée par Pelmorex Communications Inc. (Pelmorex) en vue de renouveler la licence de radiodiffusion du service national de catégorie A spécialisé de langue française et anglaise Météomédia/The Weather Network (MM/TWN), qui expire le 31 août 2018.
2. Le gouvernement du Québec appuie le renouvellement de la licence de radiodiffusion du service national de catégorie A spécialisé de langue française et anglaise Météomédia/The Weather Network (MM/TWN) de Pelmorex. Comme stipulé par la huitième mesure de suivi du Plan d'action d'interopérabilité des communications pour le Canada (mars 2013), le MSP soutient la mise en œuvre du Système national d'alertes au public (SNAP).

Le gouvernement du Québec considère qu'il est important que la licence de Pelmorex soit renouvelée en maintenant sa distribution obligatoire au service numérique de base en vertu de l'article 9(1)h) de la *Loi sur la radiodiffusion*, car le Système d'agrégation et de dissémination national d'alertes (système ADNA) a permis de rendre le SNAP opérationnel et ainsi contribuer à l'amélioration de la sécurité de tous les Canadiens.

... 2

3. La fréquence des catastrophes naturelles et des urgences de grande envergure ainsi que la gravité de ces dernières ont augmenté au Québec et au Canada au cours des dernières décennies. Par conséquent, il est essentiel que les responsables de la gestion des urgences soient en mesure, au besoin, de joindre rapidement les Québécois et les Canadiens et de les avertir des événements réels ou immédiats qui présentent un danger de mort. Le système ADNA fournit désormais une capacité incontournable de diffuser des messages d'alerte au public et il est opérationnel depuis maintenant plus de six ans.
4. Le gouvernement du Québec croit que le système ADNA remplit le critère de service d'intérêt public selon les « critères d'évaluation des demandes de distribution obligatoire d'un service numérique de base » du Conseil, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-629. De plus, les récentes décisions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, qui ont obligé tous les radiodiffuseurs, toutes les compagnies de télécommunications et tous les fournisseurs de services sans fil de distribuer les alertes d'urgence, ont mis le système ADNA au centre du SNAP.
5. Le gouvernement du Québec est d'avis que d'autres campagnes de sensibilisation du public devraient être prévues, car elles constituent un élément important de la diffusion de messages d'alerte. En effet, il ne suffit pas de diffuser des messages d'alerte puisque le public doit aussi comprendre leur signification et les instructions de comportement afin de pouvoir prendre les mesures appropriées. Ces campagnes de sensibilisation du public devront être préparées conjointement avec le gouvernement du Québec et le MSP.
6. La structure actuelle du Conseil de gouvernance (CG) pose un certain nombre de défis puisqu'il a un rôle de « conseiller » auprès de Pelmorex sur le développement du système ADNA. Considérant que le SNAP relève d'une organisation à but lucratif, et en contrepartie du maintien de la distribution obligatoire au service numérique de base de Météomédia/The Weather Network, le gouvernement du Québec recommande d'accroître les pouvoirs du CG et la transparence financière dans les opérations du système ADNA. Le gouvernement du Québec suggère que le mandat du CG soit révisé par les membres du CG et soumis au Conseil pour approbation finale.

7. À l'heure actuelle, il y a peu de visibilité sur l'utilisation des fonds générés par le statut de Pelmorex 9(1)h) en ce qui a trait au coût d'exploitation et d'amélioration du système ADNA. Une telle comptabilité permettrait au CG de mieux comprendre les coûts d'exploitation et les efforts associés à ses demandes de changement afin d'avoir une capacité d'approbation du budget global alloué au système ADNA. Le gouvernement du Québec reconnaît que Pelmorex est une société privée et que l'examen financier complet ne relève pas de sa compétence, cette demande est donc limitée aux revenus générés par les dispositions de la licence de Pelmorex et aux coûts associés au fonctionnement du système ADNA.
8. Enfin, la demande de licence de Pelmorex est d'une durée de sept ans, ce qui nous semble sans doute excessif compte tenu de la rapidité des changements technologiques et les garanties de revenus qui seraient obtenus avec ce renouvellement de licence. Il est suggéré que le renouvellement de licence soit d'une durée de cinq ans.
9. En conclusion, le gouvernement du Québec est d'avis que l'alerte au public efficace a évolué et est devenue plus concrète grâce à la contribution active de Pelmorex dans l'amélioration des technologies, des processus et des politiques. La poursuite de la participation obligatoire au SNAP de Pelmorex comme fournisseur de service constitue un élément crucial dans le maintien de la sécurité publique pour tous les Québécois et toutes les Québécoises ainsi que pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations distinguées.

La sous-ministre de la Culture et des Communications,



Marie-Claude Champoux

c. c. M<sup>me</sup> Liette Larrivée, sous-ministre de la Sécurité publique

N/Réf. : 31401